



Courtier en assurance - surfacturation !!!

Par **myjy06**, le **25/03/2010** à **19:03**

Bonjour,

j'ai confié la gestion de mes assurances Auto/Mutuelle/Habitation/Vie à un courtier en assurance

aussi je m'aperçois que d'une année sur l'autre des augmentations de cotisation importantes ...

Exemple: assurance auto (mon véhicule est un pt véhicule 5ch de 2002)

2008: 46€/Mois 2009: 55€/Mois 2010: 70€/Mois (tiers Maximum)

j'ai fait établir un devis chez un agent de Ma Cie d'assurance ...

verdict : 40€/Mois avec les mêmes garanties !!!!!

Mon courtier me dit : "c'est comme ça & pas autrement"

Que faire ???????

je crains avoir été spolié (abus de confiance)

Qui perçois ma cotisation : Le courtier ou la Cie d'assurance?

si c'est le courtier a-t'il le droit d'augmenter la cotisation?

auprès de qui dois je m'adresser ???

Merci de vos conseils